

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Vendredi 17 mai 2019



Le Blanc Mesnil (93) – Spirit of St Louis

Sommaire

- 1 Introduction
Moïse Mitterrand
- 2 Éléments financiers
Paul-Antoine Lecocq
- 3 Les Nouveaux Constructeurs
dans ses marchés
Fabrice Desrez
Moïse Mitterrand
- 4 Conclusion
Moïse Mitterrand



Clamart (92) – Le Domaine des Vergers

1

Introduction

Moïse Mitterrand



Bordeaux (33) – L'Attique de Brienne

Les Nouveaux Constructeurs en 2018

Maintien d'un niveau élevé d'activité et de rentabilité dans un marché en ralentissement

- Légère progression des ventes en 2018: 1 075m€ TTC +2% vs 2017
soit 4.229 logements réservés
- Chiffre d'affaires stable: 841,7 m€ vs 843,8m€ pour 2017 (*)
- Progression de la marge opérationnelle courante
 - 18,4% du chiffre d'affaires vs 16,9% en 2017 (*)
 - Résultat net part du groupe: 98,6m€ vs 83,2m€ en 2017 (*)
 - Impact à venir des récentes hausses de charges foncières et coûts de construction
- Bonne visibilité à moyen terme:
 - Carnet de commandes: 1 388m€ soit 20 mois d'activité
 - Portefeuille foncier de 18.000 logements
 - Priorité à l'écoulement commercial pour réduire le BFR et l'endettement net
- Marignan:
 - Prise de participation de 60% du capital
 - Contrôle conjoint avec Aermont, qui détient les 40% restant, et gouvernance distincte
→ mise en équivalence comptable
 - 2018: 3.437 logements vendus / chiffre d'affaires de l'ordre de 620m€

(*): Retraité IFRS 15

2

Éléments financiers

Paul-Antoine Lecocq



Cannes (06) – Palm Riviera

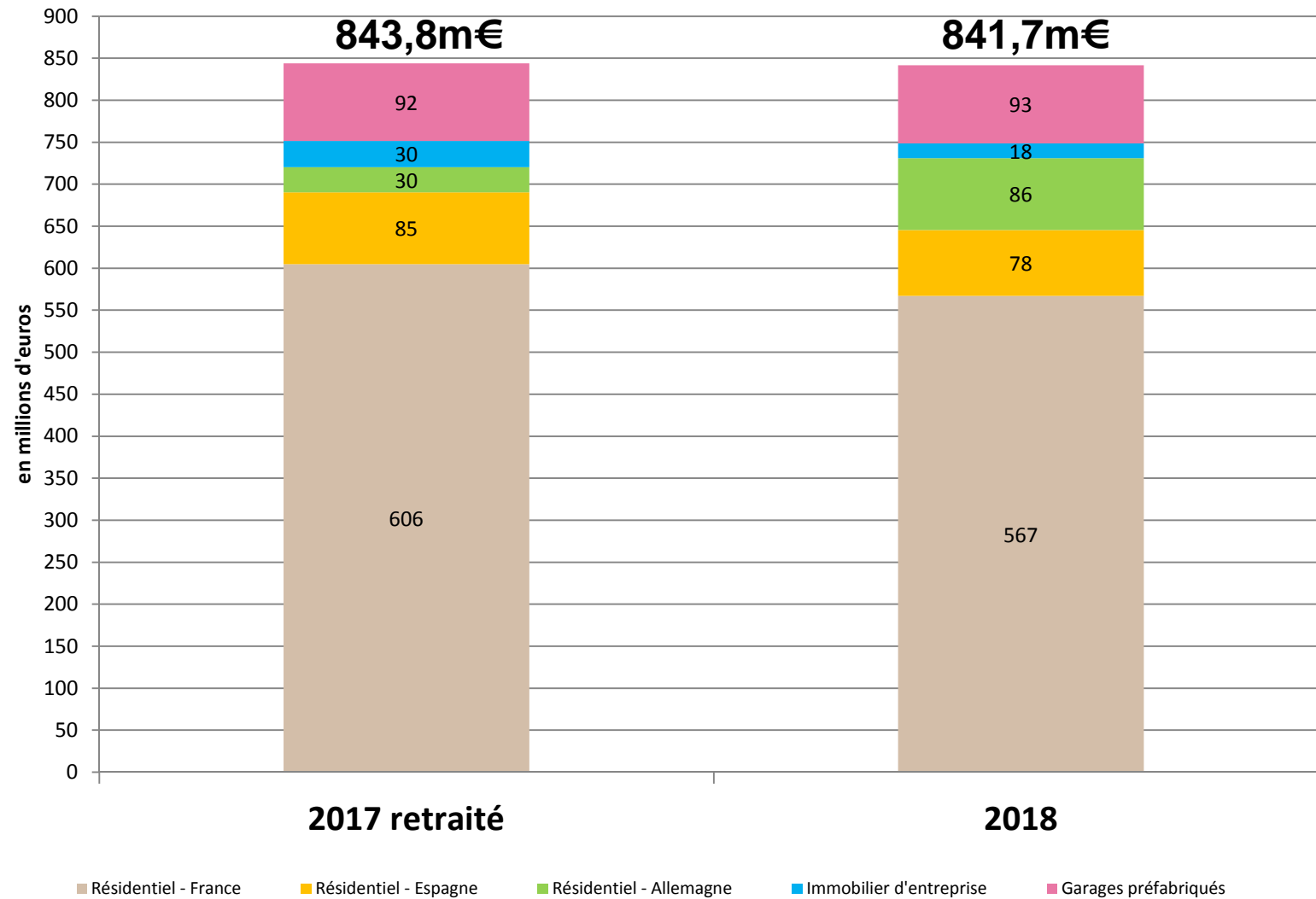
Chiffres clés 2018

| en m€ | 2018 | 2017 retraité (*) | 2017 publié |
|--------------------------------------|-------|----------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 841,7 | 843,8 | 803,6 |
| Marge brute | 228,8 | 222,4 | 214,1 |
| <i>Taux de marge brute</i> | 27,2% | 26,4% | 26,6% |
| Résultat opérationnel courant | 154,7 | 142,7 | 134,4 |
| <i>Marge opérationnelle courante</i> | 18,4% | 16,9% | 16,7% |
| Résultat net part du groupe | 98,6 | 83,2 | 77,6 |

| en m€ | 31-12-2018 | 31-12-2017 retraité (*) | 31-12-2017 publié |
|--------------------------|------------|----------------------------|----------------------|
| BFR | 537,0 | 466,8 | 442,7 |
| Endettement net | 209,9 | 66,9 | 66,9 |
| Fonds propres consolidés | 444,8 | 386,4 | 370,4 |

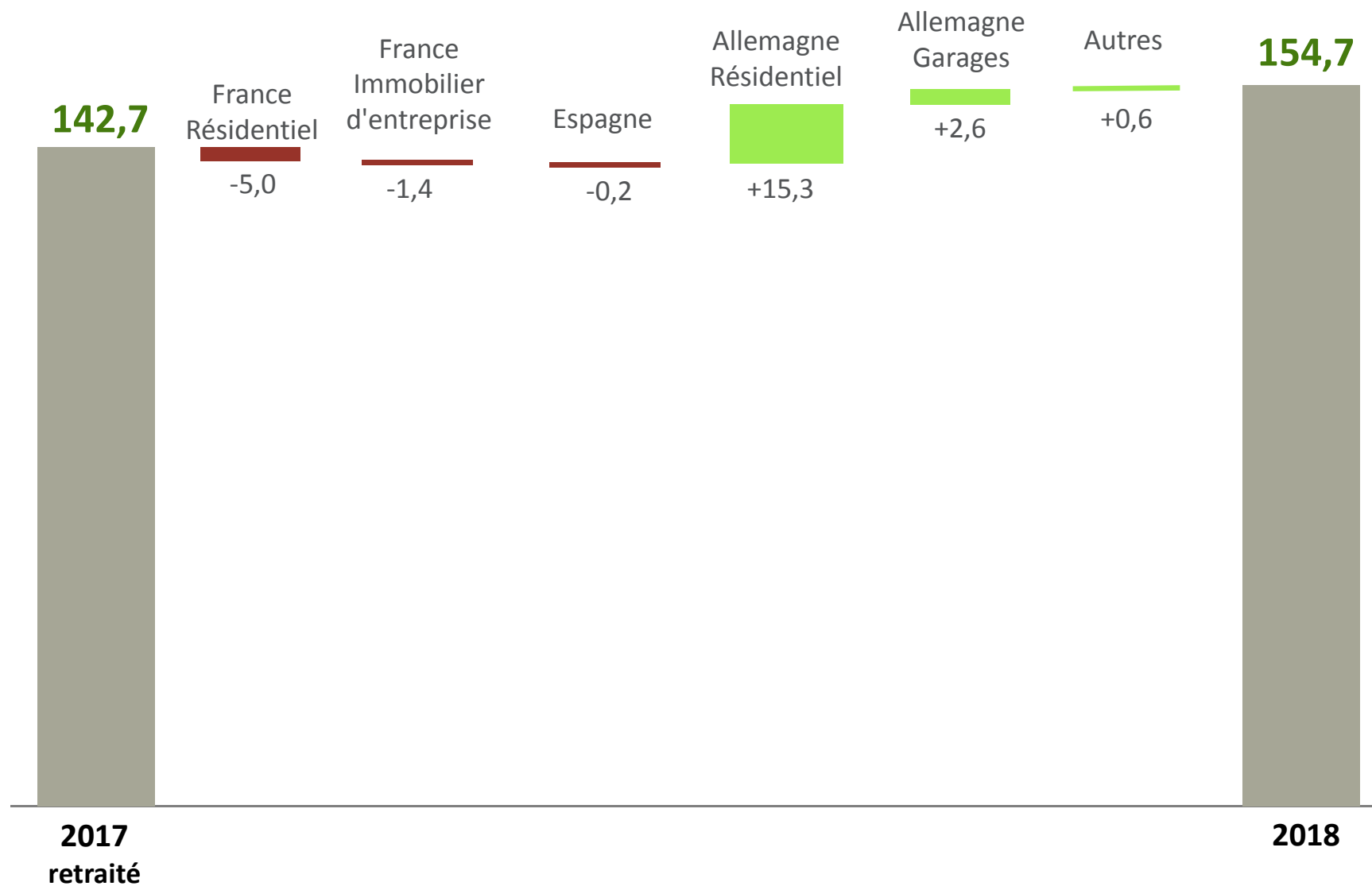
(*) Par souci de comparabilité, les chiffres de l'exercice 2017 ont été retraités en raison de l'introduction de la norme IFRS 15, relative à la reconnaissance des revenus, à compter du 1er janvier 2018

Chiffre d'affaires



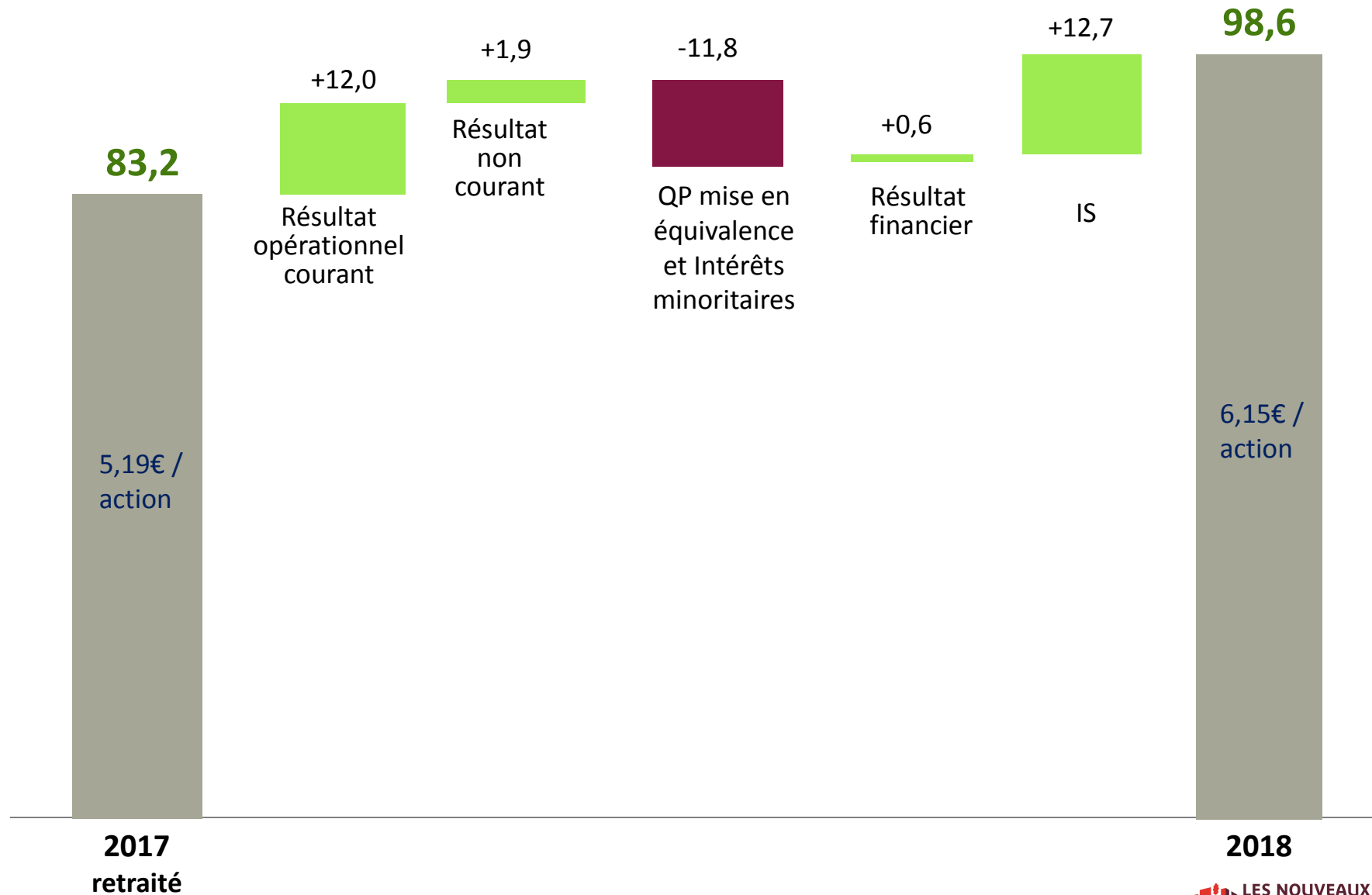
Evolution du résultat opérationnel courant

en m€



Evolution du résultat net part du groupe

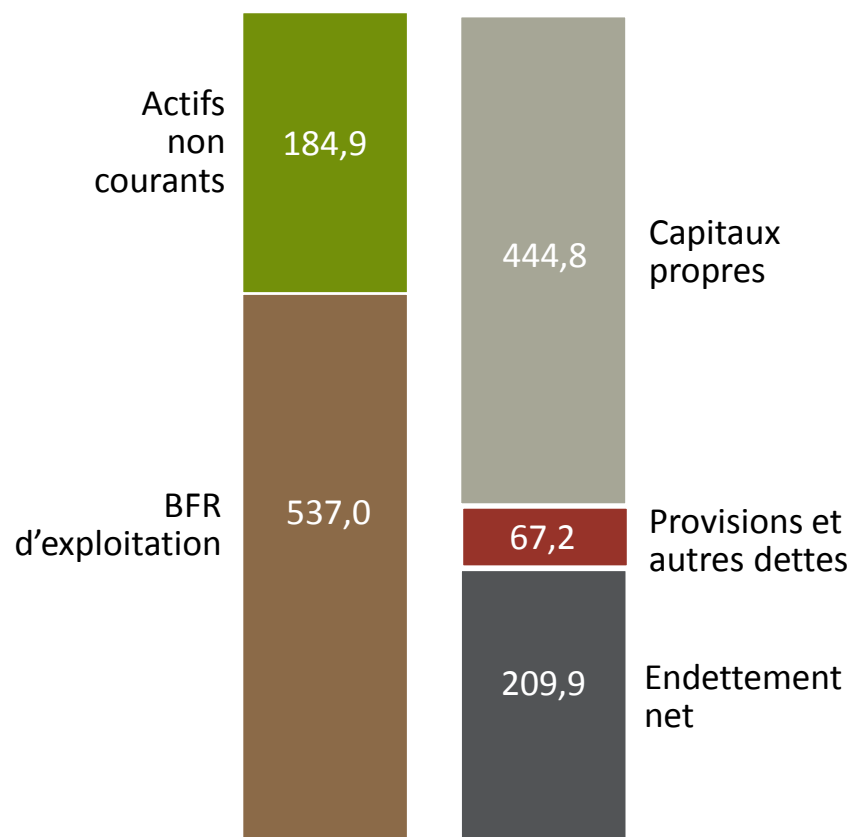
en m€



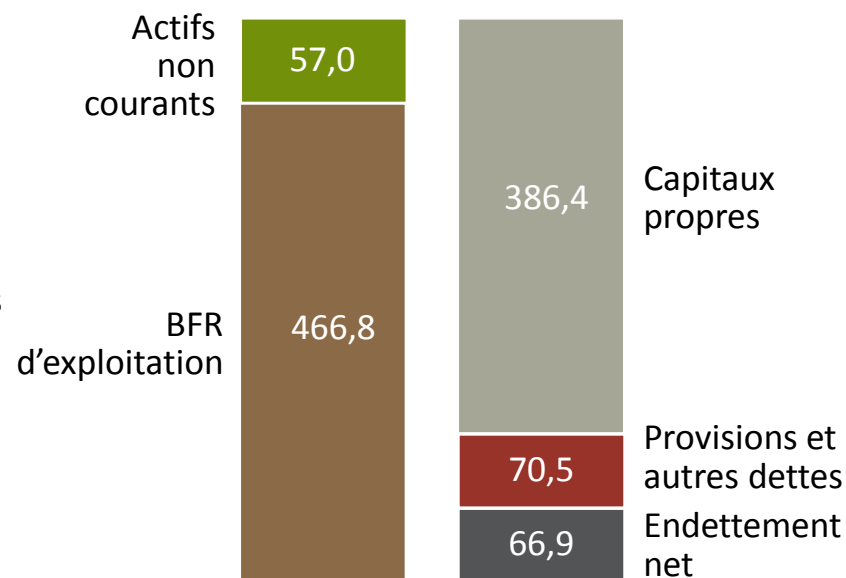
Bilan économique

en m€

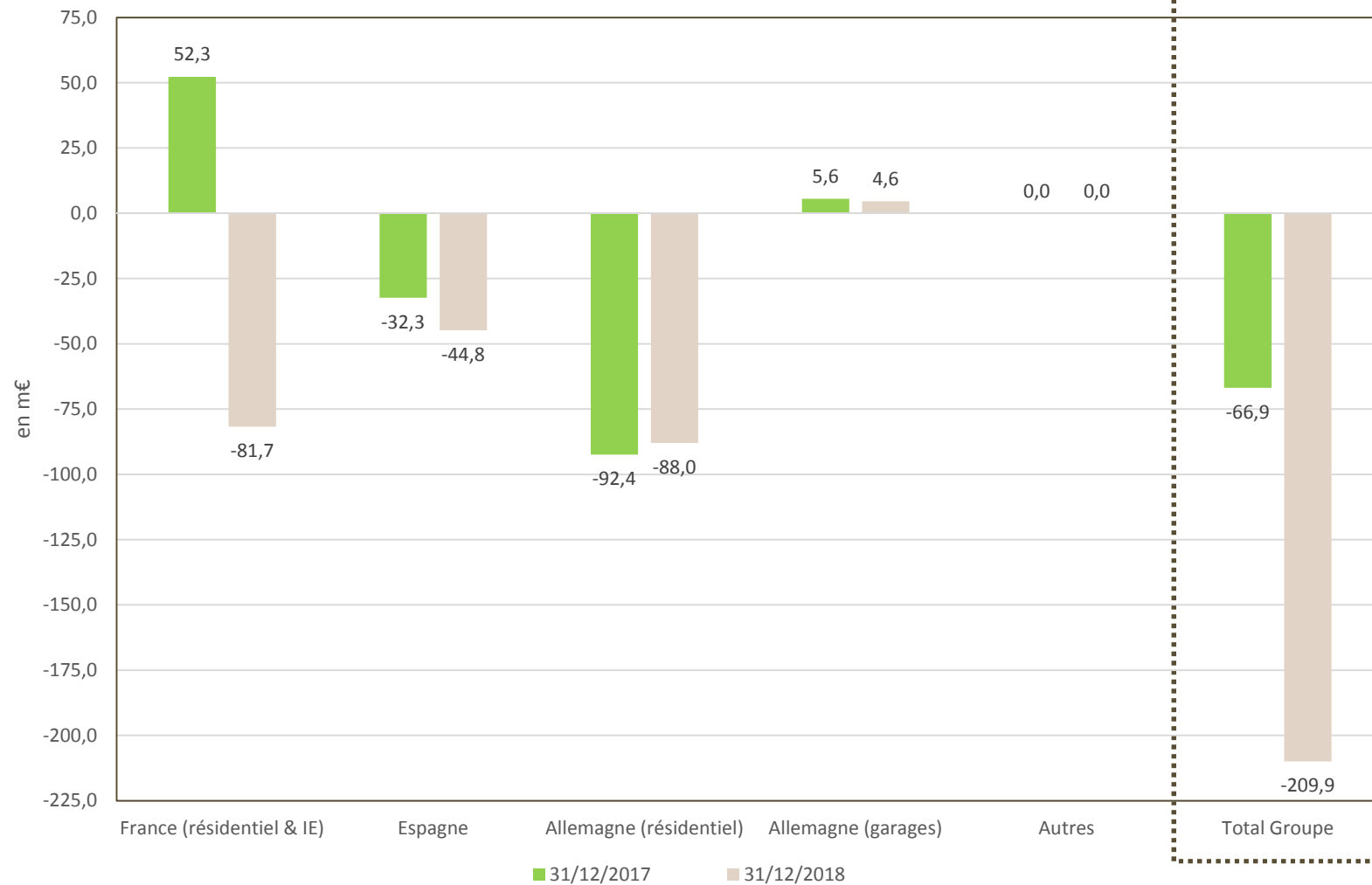
Bilan au 31 décembre 2018



Bilan au 31 décembre 2017 retraité



Situation de trésorerie / dette nette par pays



Structure financière

| En millions d'euros | 31-12-2018 | 31-12-2017 retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Dettes financières non courantes | -176,4 | -90,7 |
| Emprunt obligataire courant (12/2019) | -29,9 | -29,9 |
| Dettes financières courantes | -121,1 | -139,2 |
| - <i>Retraitement apports promoteurs</i> | 1,5 | 1,7 |
| Endettement brut | -325,9 | -258,1 |
| Trésorerie | 116,0 | 191,2 |
| Endettement net | -209,9 | -66,9 |
| Capitaux propres consolidés | 444,8 | 386,4 |
| Endettement net / Capitaux propres conso | 47,2% | 17,3% |

Assemblée Générale: proposition d'un dividende de 2,50€ par action

Evènement post-clôture : contentieux Port Cergy

- Arrêt de la Cour d'Appel de Versailles en date du 18 avril 2019
 - Infirmer le jugement du Juge de l'Exécution du TGI de Pontoise en date du 10 avril 2015
 - Condamnation de la SNC Port Cergy Aménagement à:
 - Payer une astreinte provisoire de 5m€
 - Réaliser différents travaux visés dans l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles en date du 4 janvier 2010 (*)
 - La Société examine avec ses conseils l'opportunité de se pourvoir en cassation
- Conséquences financières estimées provisoirement à ce jour
 - Coût total pour la société estimé à circa 7,3m€
 - Montant provisionné au 31/12/2018: 4,6m€
 - Ecart de 2,7m€ avant IS, soit 1,9m€ après IS, qui sera comptabilisé en 2019

(*) Rappel de la procédure au point 1.4.4 du Rapport de Gestion 2018

3

Les Nouveaux
Constructeurs
dans ses
marchés

*Fabrice Desrez
Moïse Mitterrand*



Marseille (13) – 205 Prado

Les Nouveaux Constructeurs en France

Résidentiel - Ventes

- Progression de 7% des ventes: 3 603 logements vendus vs 3 369 logements en 2017
 - Ventes au détail: 2 935 logements vs 2 674 en 2017 +10%
 - Ventes en bloc: 668 logements vs 695 en 2017 -4%
- Offre commerciale en progression de 10%
 - 142 programmes, représentant 4 497 lots, en cours de commercialisation au 31-12-2018 vs 129 programmes, représentant 4 093 lots, au 31-12-2017



Mantes-La-Ville (78)

5 rue Pasteur

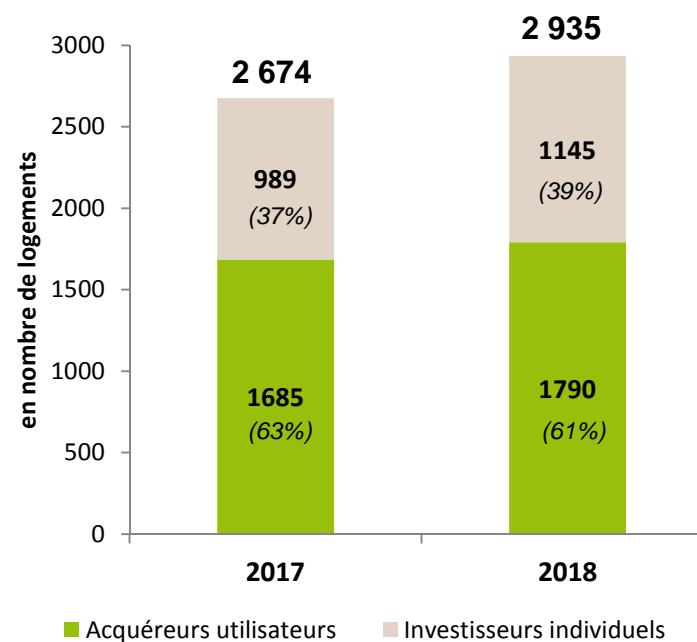
Les Nouveaux Constructeurs en France

Résidentiel – Ventes au détail

- Proportion soutenue d'acquéreurs-utilisateurs
- Légère hausse de la part de l'investissement locatif



Bobigny (93) – Green Park



Les Nouveaux Constructeurs en France

Résidentiel – Développement

- Portefeuille foncier stable à un niveau élevé: 3 257m€
 - 16 257 logements au 31-12-2018
soit environ 4 ans d'activité commerciale
- Complexité pour obtenir les PC, notamment compte tenu des élections municipales de 2020, et persistance des recours
- Hausse sensible des charges foncières et des coûts de construction
- Tendances du marché au 1er trimestre 2019



Garges-Les-Gonesses (95)
Green Avenue

Les Nouveaux Constructeurs en France

Immobilier d'entreprise

Projets en cours :

- Le Fifteen (8 000m²) en construction à Champs sur Marne (77), vendu à l'URSSAF
- Bordeaux ZAC Euratlantique (6 000m²), vendu à Swiss Life REIM
- CPI (2 500m² à restructurer) rue Monsieur à Paris VII
- CPI (10 000m² à construire) rue Jeanne d'Arc à Paris XIII
- Jazz (9 000m²) en construction à Chessy (77), lancé en blanc dans le cadre d'une opération d'ensemble

Projets en développement:

- Champs sur Marne (77) – Lot H et Tr2 du Fifteen
- Aubervilliers (93)
- Chatenay (92) – Tr2 du Trisalys

Portefeuille foncier

- 200 m€ au 31-12-2018
- 5 % du total du portefeuille foncier

Champs sur Marne (77) – Le Fifteen



Chessy (77) – Jazz



Les Nouveaux Constructeurs en Allemagne

- Concept Bau : positionnement haut de gamme dans un marché munichois qui se stabilise
- Maintien des ventes en 2018
 - Réservations: 45m€ vs 46 m€ en 2017
 - Mise en vente d'un seul nouveau programme en 2018
- Hausse du chiffre d'affaires: 85,8m€ vs 30,2m€ en 2017
 - Livraison de deux programmes emblématiques
 - Marge opérationnelle courante très élevée permise par un cycle favorable: 27,7%
- Bonne visibilité pour 2019-2020
 - Carnet de commandes à fin 2018: 111m€
 - Portefeuille foncier: 423m€
- Zapf Garages: activité étale et légèrement rentable
 - Chiffre d'affaires de 93m€ vs 92,2m€ en 2017
 - 15 600 garages livrés
 - ROC: +6,1m€ vs +3,5m€ en 2017

Munich – Plaza Pasing



Les Nouveaux Constructeurs en Espagne



Poursuite de la bonne performance commerciale et financière

- Dynamique commerciale soutenue
 - 9 lancements commerciaux en 2018
 - Réservations: 145m€ vs 141m€ en 2017
 - 563 appartements réservés vs 569 en 2017
- Chiffre d'affaires : 78,4m€ vs 85,4m€ en 2016
 - 326 logements livrés vs 400 logements en 2017
- Forte visibilité pour les années à venir
 - Carnet de commandes: 276m€ + 24% vs 31-12-2017
- Marge opérationnelle courante élevée: **22,9%**
 - Contrepartie d'une forte intensité capitalistique
- Politique foncière toujours active en 2018
 - 9 maîtrises foncières réalisées vs 13 en 2017
 - Portefeuille foncier: 263m€

Madrid - Villaverde - Residencial Viena



Barcelone – Sant Boi de Llobregat – Marianao Park



4

Conclusion

Moïse Mitterrand



Saint Germain en Laye (78) – So Green II

GLOSSAIRE

Chiffres d'affaires

Il correspond, en France, au montant total des ventes signées devant notaire à la date de clôture de l'exercice, pondéré par le pourcentage d'avancement du prix de revient (en ce compris le terrain). À l'étranger, il est dégagé, lors du transfert de propriété qui intervient à la livraison du lot achevé. Il est exprimé hors taxes.

Réservations

Correspond à des promesses d'achats de lots immobiliers signées par des clients, pour lesquelles un dépôt de garantie a été versé et le délai de rétractation est expiré. Les réservations sont la plupart du temps effectuées sous condition suspensive d'obtention de financement par le client. Elles sont exprimées toutes taxes comprises.

Carnet de commandes

En France, le carnet de commandes correspond à la somme de (1) la part non encore reconnue en comptabilité du chiffre d'affaires des ventes de logements signées par devant notaire et (2) le chiffre d'affaires attendu des logements réservés et non encore signés. À l'étranger, le carnet de commande représente le chiffre d'affaires attendu des logements réservés non encore livrés. Il est exprimé hors taxe.

Portefeuille foncier

Le portefeuille foncier correspond aux terrains maîtrisés sous forme de promesse de vente qui permettent à LNC, sous la réserve de levée des conditions suspensives, de disposer d'une visibilité sur son activité future. Ce portefeuille est mesuré en nombre de logements non encore réservés et est estimé en chiffre d'affaires prévisionnel hors taxe.

ROC

Correspond au Résultat Opérationnel Courant

Endettement net

L'endettement net est égal au solde des Dettes financières courantes et non courantes (retraitées des apports promoteurs) moins le solde de Trésorerie et équivalents de trésorerie

BFR

Correspond au Besoin en Fonds de Roulement. Il s'agit de la somme des actifs courants, hors actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie, diminuée des passifs courants hors dettes financières courantes et autres passifs financiers courants.

Assemblée Générale Mixte

Vendredi 17 mai 2019

Rapports des
Commissaires aux
Comptes



Antony (92) – Pavillon du Parc

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
 - Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2018.
 - Observation technique sur la première application des normes IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».
 - Le point clé de l'audit a porté sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge des programmes de promotion immobilière comptabilisé à l'avancement en France.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
 - Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2018.
 - Le point clé de l'audit a porté sur l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention d'utilisation de la marque PREMIER

- Convention du 21 mars 2015 permettant à Premier Investissement, société détenant plus de 10% des droits de vote de LNC SA, d'utiliser la marque PREMIER à titre de raison sociale, moyennant un prix forfaitaire de 1 euro. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée résiliable en respectant un préavis d'un mois

Convention d'animation Premier Investissement

- Convention historique d'animation (orientation stratégique, organisation du Groupe Les Nouveaux Constructeurs, la communication du Groupe, etc.) conclue avec Premier Investissement, société détenant plus de 10% des droits de vote de LNC SA
- Transformation de cette convention réglementée en convention à durée indéterminée résiliable à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois à la seule initiative de LNC SA et sans indemnité si Olivier Mitterrand venait à réduire la participation qu'il détient dans le capital de Premier Investissement à moins de 33,33% des droits de vote ou à quitter pour quelque raison que ce soit ses fonctions de Président de Premier Investissement, ou encore si Premier Investissement venait à réduire sa participation au capital de LNC SA à moins de 33,33% des droits de vote.
- Charge comptabilisée au titre de 2018 : 500 479€

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

3. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Convention de licence de la marque LNC Financement, CFH Financement et Dominium Financement

Convention historique de licence des marques LNC FINANCEMENT, CFH Financement et Dominium Financement consentie à la société A2L France, dont le capital est détenu à hauteur de 40% par la société mère, Premier Investissement.

- Transformation de cette convention règlementée en convention à durée indéterminée résiliable à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois par chacune des parties par avenant du 25 septembre 2014,
- Suppression du droit d'exploiter la marque Cabrita Financement par avenant du 25 septembre 2014,
- Produit comptabilisé au titre de 2018 : -

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapports des commissaires aux comptes sur les délégations au directoire des opérations de capital

| | |
|---|--|
| Réduction du capital | 16 ^e résolution |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Cette délégation porte sur l'annulation, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, de ses propres actions, acquises au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat.▪ Cette délégation accordée au Directoire expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019 et au plus tard dans un délai de 18 mois. | |
| Emission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du DPS (Droit Préférentiel de Souscription) | 17 ^e et 18 ^e résolutions |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Cette délégation porte sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du DPS, réservée aux salariés de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, pour un montant maximum de 30 000 euros. Ce montant pourra être augmenté de 15% dans les conditions prévues à la 17^e résolution.▪ Cette délégation accordée au Directoire expirera dans un délai de 18 mois. | |
| Inscription dans les statuts des modalités de conversion des actions de préférence de catégorie A (dites « Actions de Préférence A ») | 19 ^e résolution |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Si des opérations de conversion d'Actions de Préférence A sont réalisées par votre Directoire, conformément aux dispositions statutaires, nous serons amenés à établir un rapport complémentaire. | |

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapports des commissaires aux comptes sur les délégations au directoire des opérations de capital

Autorisation d'attribution d'actions de préférence de catégorie A (dites « Actions de Préférence A ») gratuites à émettre

20^e résolution

- Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées ne pourra dépasser 5 000 Actions de Préférence A et le nombre d'actions ordinaires issues de la conversion de ces Actions de Préférence A ne pourra dépasser 5 000.
- L'attribution des Actions de Préférence A aux bénéficiaires sera définitive, sous réserve de la présence du bénéficiaire dans les effectifs du groupe et/ou de l'atteinte de critères de performance individuelle fixés par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.
- Cette délégation accordée au Directoire expirera au 17 novembre 2020 (inclus).

Emission d'actions ou de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un PEE (Plan d'Épargne d'Entreprise)

21^e résolution

- Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission ne pourra excéder 481 192 euros.
 - Cette délégation accordée au Directoire expirera dans un délai de 18 mois.
- Ces opérations s'inscrivent dans les conditions prévues par le code de commerce ; le cas échéant, certains éléments, devront être justifiés par le directoire.
 - Nous serons amenés à établir des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'usage de ces différentes autorisations par le directoire.

Assemblée Générale Mixte

Vendredi 17 mai 2019

Vote des
résolutions



Clamart (92) – Pavillon Mansart

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018
- Approbation du rapport de gestion
- Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Deuxième résolution

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution

| | |
|--------------------------|--------------|
| ▪ Résultat de l'exercice | 42 892 931 € |
| ▪ Report à nouveau | 0 € |

Affectation :

| | |
|---|--------------|
| ▪ Distribution de 2,50 € par action soit au total | 40 099 388 € |
| ▪ Dotation du compte « Report à nouveau » pour | 2 793 544 € |

- Après distribution et affectation du résultat de l'exercice, le compte « Report à nouveau » s'élèvera à 2 793 544 €

Réaffectation de la somme de 60 064 945,49 € prélevée sur le compte « Autres Réserves » sur le compte « Report à Nouveau » lequel s'établira à 62 858 489,17 € (après affectation du résultat de l'exercice)

Assemblée Générale Ordinaire

Quatrième résolution

- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-86 du Code de commerce (conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2018)

Assemblée Générale Ordinaire

Cinquième résolution

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de permettre à LNC SA d'opérer sur ses propres actions
 - Nombre maximum d'actions : 10 % du capital social
 - Prix maximal d'achat par action : 75 euros
 - Montant maximal alloué : 35 millions d'euros
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2019 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Ordinaire

Sixième résolution

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux **membres du Directoire et du Conseil de Surveillance**

Assemblée Générale Ordinaire

Septième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à **Fabrice Desrez, Directeur Général**

Assemblée Générale Ordinaire

Huitième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à **Moïse Mitterrand, Président du Directoire**

Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à **Ronan Arzel, membre du Directoire**

Assemblée Générale Ordinaire

Dixième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à **Paul-Antoine Lecocq, membre du Directoire**

Assemblée Générale Ordinaire

Onzième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à **Olivier Mitterrand, Président du Conseil de Surveillance**

Assemblée Générale Ordinaire

Douzième résolution

- Renouvellement du mandat de Monsieur **Olivier Mitterrand** en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Ordinaire

Treizième résolution

- Renouvellement du mandat de Madame **Geneviève Vaudelin Martin** en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Ordinaire

Quatorzième résolution

- Renouvellement du mandat de la société **Premier Investissement SAS** en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Ordinaire

Quinzième résolution

- Renouvellement du mandat de **Fabrice Paget-Domet** en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Extraordinaire

Seizième résolution

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
 - Limite : 10 % du capital social par période de 24 mois
 - Expiration : AG comptes 2019 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-septième résolution

- Délégation de compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie définie de personnes
 - Montant nominal maximum : 30 000 € (à savoir 30 000 actions d'un euro)
 - Condition suspensive de l'approbation de la résolution suivante relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes
 - Prix de souscription : moyenne pondérée des cours des 20 derniers jours de bourse
 - Expiration : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-huitième résolution

- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie définie de personnes
 - Bénéficiaire : salariés de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce
 - Résolution liée à la résolution n°17 (délégation au Directoire pour décider l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)
 - Délégation au Directoire pour fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes susmentionnée et le nombre de droits à souscription à attribuer à chacun d'eux

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-neuvième résolution

- Création d'une nouvelle catégorie d'actions constituée d'actions de préférence dite « Actions de Préférence A » ne pouvant être émises que dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et modification corrélative des statuts
 - Condition suspensive de l'approbation de la résolution suivante relative à l'attribution gratuitement des actions de Préférence A aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées
 - Valeur nominale des Actions de Préférence A : 1 €
 - Actions convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires selon une parité maximale de 100 actions ordinaires nouvelles ou existantes
 - Existence d'un critère de performance fixé par le Directoire lors des attributions
 - Condition de présence : qualité de salarié à l'AG d'approbation des comptes du 4^{ème} exercice suivant l'exercice au cours duquel il aura été bénéficiaire de l'action

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-neuvième résolution

- Création d'une nouvelle catégorie d'actions constituée d'actions de préférence dite « Actions de Préférence A » ne pouvant être émises que dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et modification corrélative des statuts (suite)
 - Modification corrélative des statuts de la Société, et plus précisément les articles 6, 7, 8 et 10

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingtième résolution

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des Actions de Préférence A aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées
 - Sous réserve de l'adoption de la résolution précédente (n°19)
 - Délégation au Directoire à l'attribution gratuite des Actions de Préférence A
 - Nombre d'actions maximales pouvant être attribuées : 5.000 (soit au maximum 500 000 actions ordinaires pouvant être émises à l'issue de la conversion)
 - Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions de Préférence A émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices
 - Validité : 17 novembre 2020 inclus

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-et-unième résolution

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'augmentation du capital social en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
 - Montant nominal maximum : 481.192 €
 - Prix de souscription fixé par le Directoire
 - Expiration : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-deuxième résolution

- Pouvoirs pour les formalités

Assemblée
Générale
Mixte des
Actionnaires

Vendredi 17 mai 2019



Clamart (92) – Pavillon Mansart